

À la fin de la deuxième guerre mondiale, le Ministre des Finances de la IV<sup>ème</sup> République demandait aux préfets d'envoyer à Paris les dossiers concernant le programme de spoliation des Juifs de France. On voulait centraliser le processus de restitution pour les victimes de ces mesures ou leurs hoirs ou ayants droit. Ainsi fut constitué un fonds énorme qui, transféré au fil du temps aux Archives nationales et coté AJ (« Affaires juives ») 38, comprendrait 62000 « dossiers d'aryanisation » et des centaines de milliers de pages, provenant de tous les départements du pays.

La préfecture de la Somme, comme les autres, répondait à cet ordre et envoyait à Paris en novembre 1945 leurs « dossiers d'immeubles et d'entreprises » et leurs « dossiers d'administrateurs provisoires. » En outre, on envoyait une troisième catégorie de dossiers plutôt hétérogènes : ordonnances allemandes, correspondances, instructions, registres, listes, etc. ayant rapport aux mesures prises contre les Juifs sur le plan local ou national. Avant de se départir de cette documentation, la préfecture établit un « bordereau des dossiers. » [Plein titre: « Bordereau des dossiers israélites réclamés par Monsieur le Ministre des Finances par lettre en date du 6 Novembre 1945. 15 paquets »]. On assigna un numéro à chaque dossier et un numéro de paquet (un paquet contenant plusieurs dossiers) et on spécifia un titre et le nombre de pièces (items) dans le dossier. Ce système fonctionnait avec assez d'exactitude pour permettre à Henri Weschler, propriétaire spolié de la « Maison Marguerite » à Amiens, d'écrire à un correspondant en 1947 en spécifiant que le dossier de son affaire, No. 86, avait été envoyé au Service des Restitutions, Service province, 8 rue de Greffuhle à Paris, en paquet No. 11.

Entre le bordereau des dossiers créé au moment de leur transfert en novembre 1945 et l'inventaire des mêmes documents publiés par les Archives nationales en 1999, il existe un degré élevé de correspondance. L'inventaire reprend généralement mot pour mot les titres des dossiers dans le bordereau de 1945 jusqu'à leur numérotation :

Par exemple: [A] 38 5072]

« Dossiers tenus par la Préfecture de la Somme

2. Ordonnances allemandes portant statut des Juifs, 1941-1944

3. Ordonnance de Septembre 1941

4. Instructions, 1940-1942

5. Id., 1942-1944 etc. »

Cependant, à la différence du bordereau, l'inventaire, mystérieusement, ne contient pas de dossier no. 1, celui qui dans le bordereau, est désigné « Fiches individuelles. » Or, jusqu'à très récemment, je n'avais jamais remarqué ni l'identité presque absolue entre les deux documents (bordereau et inventaire), ni le fait que l'inventaire ne savait rien d'un « dossier no. 1. » Il fallait une complication de circonstances pour que je me rende compte de ce fait et de l'autre, et aussi pour me permettre de pouvoir résoudre, avec je pense, un haut degré de probabilité, ce qu'est devenu le « dossier numéro 1. »

En effet, en aout 2017, en travaillant aux Archives nationales et au mémorial de la Shoah, je suis tombé sur une série de documents sur microfilm, qui m'a vivement impressionné. Il s'agissait de quelques douzaines de fiches avec des petites photos type passeport et d'empreintes digitales représentant la population de juifs de la Somme vers juin 1942. Ces documents avaient été décrits dans l'inventaire des Archives nationales sous la cote AJ 38 5787 « Cartes du personnel du département de la Somme, » et avait été attribué à l'U.G.I.F. (l'Union générale des israélites de la Somme). Cette attribution me semblait un peu étrange. Je savais par exemple que l'agent immobilier amiénois Raymond Schulhof était quant à lui, un responsable de l'UGIF dans le département. En effet, avec les fiches/photos, on trouva sa « carte de légitimation » comme délégué de cette organisation, mais je ne pouvais pas accepter que la quantité de personnes devant moi sur le microfilm fussent tous des "personnel [de l'UGIF] du département de la Somme."

Quoi qu'il en soit, pour moi, a ce moment là, l'aspect le plus important de la situation était la découverte de ces images des Juifs de la Somme, dont j'avais longtemps recherché l'histoire mais dont, pour la plupart, je n'avais jamais vu de photo.

Sur le microfilm, toutefois, les images étaient très sombres. On discernait mal les visages. J'ai écrit à Madame Caroline Piketty aux Archives nationales qui détiennent les documents originaux à partir desquels le microfilm fut produit, et elle répondait à ma requête en m'envoyant des photocopies de haute qualité de ces fiches/photos. Pour la première fois, j'ai vu le visage de Léon Louria fondateur de la synagogue et de la communauté israélite dans les années 1930, d'Abraham et Sara Lewenberg, et de Marc Adler, Juifs étrangers arrêtés et déportés à Auschwitz de Drancy en 1942, ainsi que beaucoup d'autres.

Impressionné par ces fiches, j'ai décidé avec ma fille, Lydia Rosenberg, artiste, de créer une simple exposition sur panneaux, qui exposerait toutes les fiches avec une introduction et un commentaire puis d'exposer ces panneaux dans une petite galerie à la synagogue à Pittsburgh, Temple Emanuel of the South Hills, dont nous sommes membres. Dans l'ensemble. Il y avait exactement 43 fiches, numérotées au bas des pages, en crayon bleu, 1 à 43. L'exposition a été vue par un large public et même couverte dans les journaux de notre région.

Tout récemment, en examinant de nouveau le bordereau de 1945, j'ai pour la première fois remarqué la grande similitude entre le bordereau et l'inventaire de 1999. En meme temps, j'ai vu, comme cela a été déjà noté, que le bordereau faisait mention d'un dossier no. 1 « Fiches individuelles », mais que cette indication était absente de l'inventaire. Ce dernier [pour cote AJ 38 5072 et suite], ne commençait qu'avec le dossier 2. « Ordonnances allemandes portant statut des juifs, 1941-44 ». En outre, j'ai remarqué que dans le bordereau, il était précisé que le dossier numéro 1 composé de « fiches individuelles » incluait 43 pièces.

Or, 43, c'était aussi précisément le nombre de fiches/photos que j'avais trouvées

en AJ 38 5787. Ces documents, numérotés en crayon bleu de 1 à 43, seraient devenus le point central de mon exposition. Comme une illumination, j'ai compris que probablement, le dossier no. 1 avait dû être séparé en quelque sorte à Paris du corpus des dossiers de la préfecture (qui commence dans l'inventaire avec AJ 38 5072), et qu'il avait fait l'objet d'une autre cote, AJ 38 5787, où on les a décrits à tort – peut-être à cause de quelques cartes de l'UGIF de M. Schulhof, trouvées avec sa propre fiche -- comme en provenance de l'UGIF.

Il est évident à l'examen des fiches elles-mêmes, qu'elles ont été établies par le commissaire de police pour les Juifs de l'Amiénois et par les sous-préfectures pour ceux et celles d'autres lieux de la Somme. Ensuite, elles ont été envoyées à la préfecture, qui les aurait conservées au moins jusqu'en janvier 1943. A moins qu'elles aient été après cette date envoyées à l'U.G.I.F., au 19, rue de Téhéran à Paris (et je n'ai trouvé à ce jour aucune preuve de cela), il y a toutes les raisons de soupçonner que les 43 fiches dénommées sur le bordereau « dossier no. 1 » soient les mêmes fiches/photos qu'on trouve dans AJ 38 5787. Si tel est le cas, leur réintégration physique ou par référence au corpus de AJ 38 5072, dossiers de la préfecture de la Somme, serait logique et souhaitable.